



Nous vous attendons le samedi 8 décembre à la salle omnisports de Plougar !

Le comité d'animation vous propose de vous réunir pour la bonne cause : le Téléthon.



Les équipes du Plougar-Bodilis **handball** vont se succéder tout l'après midi dès 14 heures et en soirée lors de rencontres de championnat : elles auront besoin de supporters. A 19 heures, l'équipe seniors entre en scène.

Vers 20 heures 30, la tradition sera respectée avec le match de **foot** au sommet : le conseil municipal de Bodilis vient défier celui de Plougar sur ses terres pour une belle. Alors venez nombreux pour soutenir les sportifs du jour, entraînés comme des pros pour l'occasion !



Le Téléthon de Plougar ne serait rien sans ses **1 000 crêpes** ... Elles vous attendront donc dès 14h00, dans le hall d'entrée, toutes chaudes et à garnir, prêtes à être dévorées.

Des activités au profit du Téléthon seront organisées. Notamment un défi « **vélo d'appartement** », comme lors de la première édition en 2006.



N'oubliez pas le 8 décembre : nous vous attendons !

N.B. : nous recherchons des **bénévoles** pour faire les crêpes ou les garnir. Les personnes qui veulent faire des crêpes chez elles puis nous les déposer peuvent venir prendre la pâte à partir de 10 heures à la salle omnisports. Merci de contacter Marie Grall pour des renseignements et les inscriptions au 02.98.24.82.63.

REVISION DES LISTES ELECTORALES



Les personnes nouvellement installées dans la commune et celles non inscrites sur la liste électorale, sont invitées à demander leur inscription dès à présent et avant le 31 décembre. **N'attendez pas la dernière minute, venez dès aujourd'hui !**
Se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, passeport) et d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom...).

RAPPEL INCIVILITES

De nouvelles dégradations nous sont signalées autant sur des biens publics que sur des biens privés. Manifestement, il s'agirait d'agissements d'enfants. Nous rappelons que les parents sont responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 Octobre 2012 sous la présidence de Mme Marie-France MINGAM, Maire. Absents excusés : Mme Lemoine Christiane.

Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

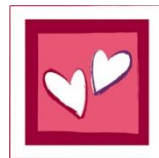
- **Dissolution du Syndicat Mixte de Transport scolaire de Landivisiau** : le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la dissolution de ce Syndicat. Les excédents seront répartis entre les communes en fonction du nombre d'enfants transportés après déduction des impayés.
- **Validation de la cartographie de l'inventaire des zones humides de la commune** : Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour que le Syndicat Mixte de l'Horn effectue l'inventaire des zones humides sur la commune. Cet inventaire a été réalisé dans le cadre du Plan Gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur les communes du territoire de l'Horn et du Guillec en suivant la méthodologie du Conseil Général du Finistère. Le comité de suivi de l'étude, constitué de représentants locaux, d'associations environnementales, de la Chambre d'Agriculture, des services de l'Etat, a approuvé l'inventaire.
Cette cartographie est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Lors de la révision des documents d'urbanisme, cet atlas des zones humides y sera annexé.
- **Dégâts occasionnés par les choucas** : suite au courrier envoyé par le Syndicat local des exploitants agricoles FDSEA, l'ensemble du Conseil demande à Monsieur le Préfet de prendre des mesures de régulation efficaces pour enrayer la prolifération des choucas des tours, espèce protégée et de limiter ainsi les conséquences subies notamment par les agriculteurs, mais aussi par les particuliers (obstructions des cheminées par les nids).
- **Acquisition de matériel informatique** : le devis de la société LMP Informatique de Landivisiau est retenu à l'unanimité. Nécessité de remplacer le matériel informatique du service administratif devenu obsolète et ne correspondant plus aux besoins actuels du service. Il est décidé de faire l'acquisition de 2 nouveaux postes, d'une imprimante laser, de souscrire un contrat de maintenance et de protection/sauvegarde. L'ensemble représentant une dépense de 3 015.60 € H.T.
- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** : dans le cadre de l'avancement de grade, il est décidé de créer ce poste afin de pouvoir y nommer la secrétaire de mairie.

- **Protection sociale complémentaire des agents territoriaux, risque prévoyance des agents** : le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion du Finistère (CDG 29) pour participer à une mise en concurrence mutualisée. Le Conseil décide de participer à hauteur de 12 € brut mensuel par agent.
- **Extension et réaménagement de la Mairie et de la Bibliothèque** : l'ensemble du Conseil Municipal acceptant l'avenant N°5 concernant le transfert de marché pour le lot N°5 (menuiseries intérieures bois) de l'EURL GILBERT MENEZ à la SARL SCOP TECHNIQUES ET BOIS de Guiclan.
- **Motion pour le maintien d'un centre d'exploitation des routes départementales à PLOUESCAT** : l'ensemble des membres adopte la motion.
- **Questions diverses** :
 - Présentation du rapport d'activité de la CCPL, consultable en mairie.
 - Accord pour la participation prévisionnelle à verser au SDEF dans le cadre de la rénovation de l'éclairage au lotissement des chênes : 4 points lumineux concernés dont 3 éligibles à la subvention ADEME, le montant restant à la charge de la collectivité étant de 5 553.72 € H.T.

ETAT CIVIL

Naissances

- Maëline MORVAN, Kerevin, née à BREST



RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} octobre 1996 et le 31 décembre 1996 sont tenus de se faire recenser avant le 15 janvier 2013, dès qu'ils ont 16 ans.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette démarche est obligatoire. Un récépissé de recensement sera remis à chacun, ouvrant droit à l'inscription à plusieurs examens et à la conduite accompagnée.



COURS INFORMATIQUE

Une nouvelle session pourra débuter prochainement. Suivant les personnes intéressées, il s'agira de cours d'initiation ou de perfectionnement. Merci de bien vouloir vous inscrire en mairie.



BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB

Vous trouverez toutes les informations concernant le foot sur le site du club : www.bodilisplougarfc.com.

BODILIS PLOUGAR HANDBALL CLUB

Site du Hand : www.pbhb29.com, vous y trouverez toutes les infos du hand.

BIBLIOTHEQUE

• RAPPELS

- Tous les livres appartenant à la Bibliothèque du Finistère devront impérativement être ramenés pour le **samedi 8 décembre 2012**.

- La bibliothèque sera fermée à compter **du 9 décembre 2012** et accueillera les lecteurs, dans **le nouveau local au Centre Bourg, à partir du mercredi 16 janvier 2013**

• Permanences

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de **17 h 30 à 18 h 45**
- Le jeudi de **16 h 30 à 17 h 45**
- Le samedi de **10 h à 11h 30**



© Can Stock Photo - csp10393765

ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER

Le **dimanche 9 décembre à 10h30 à Plouvorn**, messe d'accueil pour les enfants de la catéchèse.

Messes de Noël :

- 24 décembre, **Veillée de Noël**, messe à Plouvorn à 18h00
- 25 décembre, **Messe de Noël**, à Plouzévéde à 10h30



Attention en 2013, dès janvier il y aura des changements dans les horaires et lieux des messes, le planning n'étant pas encore déterminé, celui-ci vous sera communiqué dans le prochain bulletin et affichage dans l'église.

Horaires des messes :

Plouzévéde : chaque samedi soir à 18 h.

Messe le dimanche matin à 10h30 :

Plougar : tous les **1ers dimanches du mois**.

Plouvorn : tous les **2^{èmes}** et **4^{èmes}** dimanches du mois.

St Vougay : tous les **3^{èmes}** dimanches du mois.

Trézilidé : tous les **5^{èmes}** dimanches du mois.



Relais paroissiaux : Mme Jeanne PINVIDIC : 02.98.68.50.47., Mme Yvonne EDERN : 02.98.68.53.96., Mme Paulette MOYSAN : 02.98.68.52.74. et Mme Anne-Marie SALMAS : 02.98.68.54.28.

ASSOCIATION LOCALE ADMR SAINT VOUGAY ET SA REGION

3, route de Plouescat – 29440 Saint Vougay. Tél : 02.98.29.58.73.

Mail : saintvougay@admr29.org

Le secrétariat est ouvert :

Le lundi matin de 8h30 à 12h

Le mardi après-midi de 13h30 à 17h 30

Le mercredi matin de 8h30 à 12h

Le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30

En cas d'urgence : Mme Monique BRAMOULLE Présidente 06.13.70.87.44. ; Mme Armelle PRIGENT Secrétaire 02.98.69.95.55. ; Mme Denise HERRY 02.98.68.55.93.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Dates de permanences pour le mois de décembre 2012 :



À **Bodilis**, en Mairie : le jeudi 27 (de 9h à 12h)

À **Plouzévé**, en Mairie : le jeudi 6 (de 9h à 12h)

À **Plougourvest**, en Mairie : le mercredi 12 (de 9h à 12h)

À **Landivisiau** : du lundi au vendredi (de 9h/12h30 et de 13h30/17h), permanences de soirée les mercredis 5, 12, et 19 (de 17h à 20h sur RDV), permanences de midi les vendredi 7, 14 et 21 (de 12h30 à 13h30).

Temps d'éveil : à **Bodilis le vendredi 7** (maison pour tous), à **Plouzévé le vendredi 14** (foyer Antoine Caill), à **Plouvorn le mardi 18**.

Pour tous renseignements et inscriptions, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Relais Parents Assistantes Maternelles au 02.98.24.97.15. ou rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

SYNDICAT MIXTE DU LEON – SCOT/PLH

Dans le cadre du partenariat existant entre HEOL, l'agence locale du Pays de Morlaix, et le Syndicat Mixte du Léon concernant le volet énergie de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, **une exposition**, à destination du grand public, ayant pour thème **les économies de l'énergie dans l'habitat** est organisée à la **Communauté de Communes du Pays de Landivisiau**.

Elle se tiendra du **10 au 22 décembre prochain de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**.

Pour un conseil personnalisé, les usagers peuvent également rencontrer le technicien d'HEOL, lors des permanences se tenant le 2^{ème} mercredi du mois à Plouescat et le 4^{ème} mercredi du mois à Saint-Pol-de-Léon, de 9h à 12h ou à l'Agence de Morlaix. (08.05.20.32.05.)

En outre, certains de ces travaux peuvent bénéficier sous conditions de subventions dans le cadre de l'OPAH.

Les permanences « habitat » sur le territoire du Léon :

Permanences OPAH : information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Permanences HEOL : conseil technique sur les économies d'énergie.

Permanences ADIL : réponses aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement. Bourse aux logements : pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location.

Renseignements au Syndicat Mixte du Léon (SCOT / PLH) – 8 rue de la mairie à Plouescat –

Tél : 02.98.61.91.51. Mail : syndicat-mixte-leon@orange.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



CCPL : ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Trouvez en un clic une entreprise, un fournisseur, un service, un produit...

Actuellement en préparation, **l'annuaire des entreprises (en ligne) de la Communauté des Communes du Pays de Landivisiau** vous permettra, dès la fin de l'année, d'identifier une offre de proximité. Cet outil de valorisation et de promotion des compétences existantes, recensera les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. L'inscription, **gratuite**, est conditionnée au respect des critères suivants :

- Etre une entreprise implantée sur le territoire
- Etre inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers et/ou auprès de la Chambre d'Agriculture
- Sont exclus les auto-entrepreneurs

Vous souhaitez vous inscrire ? N'hésitez pas à contacter le service « développement économique » de la CCPL au 02.98.68.42.41. ou par mail conomie@pays-de-landivisiau.com

VENTE DE BRIQUETTES DE BOIS POUR LUTTER CONTRE LA MUCOVISCIDOSE



Vous pouvez vous procurer des briquettes de bois (**non traité, non exotique**) destinées aux cheminées, poêles et inserts au siège de l'entreprise **NEZOU** à Lannevez (sortie de KEREMMA direction Goulven) en TREFLEZ.

Le prix de vente d'un sac de 23 kg environ est de 3.50€ dont 1.50€ sera reversé à l'association Gaetan Saleun de Brest qui lutte contre la mucoviscidose (le sac est consigné 1€ l'unité, restitué au retour de ce sac)

L'enlèvement de ces briquettes a lieu tous les mercredis et vendredis matins de 9h00 à 12h00 .

Par l'achat de ces briquettes, vous faites un acte écologique et vous contribuez à la recherche contre la MUCOVISCIDOSE tout en facilitant de façon économique le chauffage de votre habitation.

Merci pour votre participation.



INFECTIONS A MENINGOCOQUE C : RISQUE PLUS ELEVE DANS LE FINISTERE

On note une augmentation progressive de la survenue des cas d'infection à méningocoque C dans notre département, 11 cas depuis le début de l'année 2012, soit environ **7 fois plus que la moyenne nationale**.

Cette bactérie, le méningocoque C, peut provoquer des infections dont les formes les plus graves sont une méningite ou une septicémie. Le vaccin est la protection la plus efficace contre le méningocoque C. Depuis 2012, **le vaccin est recommandé et remboursé à 65% par la sécurité sociale pour les jeunes de 1 à 24 ans**. La couverture vaccinale est encore insuffisante, elle est estimée dans le Finistère à 21 % (42 % pour les 1-4 ans, 3% pour les 20-24 ans).

Parmi les 11 cas survenus depuis le début de l'année 2013, 3 malades avaient moins de 12 mois. Dans ce contexte, le haut conseil de la santé publique recommande, dans un avis du 19 octobre 2012, transitoirement, **la vaccination des nourrissons dès l'âge de 2 mois** (une réévaluation de la situation étant prévue en juin 2013). Deux doses de vaccins sont nécessaires à cet âge, suivies d'un rappel.

Les vaccinations sont faites le plus souvent par le médecin traitant ou le pédiatre.

Dans le Finistère 2 centres sont également accessibles au public pour des vaccinations complètement gratuites :

- Brest, Centre Hospitalier Universitaire, site de la Cavale Blanche sur rendez-vous 02.98.14.50.39.
- Quimper, Centre Hospitalier, sur rendez-vous 02.98.52.65.16.
- Ainsi que dans les centres PMI.

CAMPAGNE DE PREVENTION DE LA GRIPPE

La grippe est une infection respiratoire aiguë. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles.

Seul le vaccin permet d'être protégé contre la grippe. L'immunité contre le virus apparaît quinze jours après la vaccination, il est donc important de se faire vacciner au plus tôt, avant l'apparition des premiers cas de grippe.



Le MSA incite tous ses assurés à se faire vacciner **avant le 31 janvier 2013**. Pour les personnes à risques (femmes enceintes, personnes obèses, l'entourage de nourrissons présentant des facteurs de risques, les personnes atteintes de certaines affections de longue durée ou d'une maladie respiratoire chronique et les assurés de 65 ans et plus), la MSA prend en charge le vaccin à 100%. Ces personnes reçoivent un courrier où la démarche à suivre est indiquée.

Seul le vaccin vous permet d'être protégé contre la grippe. Alors cette année, ne prenez pas le vaccin en grippe !

PREVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Ce gaz inodore et invisible est **la première cause de mortalité par gaz toxique en France**. Pour l'année 2011, 20 épisodes d'intoxication accidentelle ont été recensés en Bretagne, impliquant 121 personnes dont 49 ont été intoxiquées et 22 hospitalisées. Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation. Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

GDS BRETAGNE MA RUCHE : JE LA DECLARE

Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles ? Alors déclarez vos ruches. Faites le tout de suite, sans attendre.

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche.

Comment déclarer ses ruches ?

Les apiculteurs ayant déjà fait leur déclaration en 2010 et 2011, peuvent se rendre sur le site internet gouvernemental : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> pour déclarer leurs ruchers.

Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.)



Informations diverses :

- André Le Nen, Peintre de Plougar, exposera du 14 décembre 2012 au 04 janvier 2013 au CMB de Landivisiau.
- **Relevé des compteurs d'eau sur Plougar** : du 07/12/2012 au 13/12/2012. Les relevés sont munis d'une carte professionnelle. Outre la lecture des index, ils vérifient le bon fonctionnement des compteurs et signalent aux clients toute anomalie de consommation. Ils laissent par ailleurs à chaque client, une carte « compte-rendu ». Lorsqu'un compteur est inaccessible et que le client ne peut se rendre disponible, il lui est demandé de communiquer son index par téléphone au N° Cristal 0.977.408.408.

- **Téléthon au contrôle technique de Plouvorn** : C'est dans le cadre de sa participation au téléthon 2012 que le contrôle technique automobile Plouvorn a signé une convention avec l'organisation du téléthon. Il reversera un pourcentage émanant des contrôles réalisés du 15 novembre au 15 décembre prochain. Une urne est disponible au centre. Mickael Boucher met désormais à la disposition de ses clients une salle d'attente avec télévision et toujours un véhicule de courtoisie. Tél : 02.98.61.34.29. ou réservation sur site internet <http://www.dekra-norisko.fr>



- **La piscine de Landivisiau** : La piscine à Landivisiau organise une animation « Splash Dance », le **samedi 8 décembre 2012, de 14h00 à 17h30**. Venez nombreux vous divertir sur des flashs musicaux chorégraphiés en milieu aquatique ! L'accès est payant au tarif piscine habituel.

- Guitariiste donne **cours de guitare style folk/rock** (guitare électrique ou folk) dans le secteur de Saint-Vougay, Plouzévéde, Saint-Derrien, Plougar et Lanhouarneau. Possibilité de se déplacer à domicile et de travailler en groupe. Les cours peuvent concerner des débutants comme des niveaux intermédiaires à un tarif horaire de 25 euros. Contact : 06.43.33.06.78.

- Licenciée d'anglais, faisant partie du réseau de cours particuliers Aplus3, donne cours d'anglais à domicile de 7 à 77 ans ! Méthodique, pédagogue, à l'écoute et en accord avec la nouvelle réforme du bac. Payable en Chèque Emploi Service Universel. Possibilité de donner des cours en groupe. Contactez-moi au 06.58.15.34.98.

Nous vous informons que la mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 24 décembre 2012.

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Le vendredi après-midi, uniquement sur rendez-vous. (tél.: 02.98.68.53.65. fax : 02.98.68.56.55.)

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

- Madame MINGAM Marie-Françoise : 06.10.81.25.69.
- Monsieur HERRY Pascal : 06.59.53.64.48.
- Monsieur LE BORGNE Laurent : 06.60.54.70.04.
- Monsieur LE NAN Dominique : 02.98.68.57.62.

**LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAÎTRA
LE LUNDI 7 JANVIER 2013**

(communiqués à remettre en Mairie pour le mercredi 26 décembre 2012 à midi au plus tard, merci. Il ne sera pas fait de rappel. Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr)

JOYEUX NOËL.... ET BONNES FETES DE FIN D'ANNEE...



Hors mercredis et vacances scolaires, l'accueil des familles se fait dans le bungalow situé derrière l'école le mardi et le jeudi.

L'Accueil de Loisirs Bodilis-Plougar-Plougourvest est installé à Bodilis et dispose d'une nouvelle adresse :

Accueil de Loisirs
Parking de la salle Omnisports
29400 Bodilis



Mercredi 5 décembre	Drôle de marionnette
Mercredi 12 décembre	Joli Père Noël
Mercredi 19 décembre	Des guirlandes pour mon sapin

Ce programme n'est qu'indicatif et pourra être modifié.



TARIFS		
Quotient familial	Prix de journée (avec repas et garderie)	Prix de la ½ journée sans repas (le repas sera facturé 3 €)
- de 400 €	3,00 €	1,50 €
De 400 à 600 €	4,00 €	2,00 €
De 600 à 800 €	6,00 €	3,00 €
De 800 à 1000 €	10,00 €	5,00 €
+ de 1000€ ou allocataire MSA	13,50 €	7,00 €

Rappel : les dossiers et certificats médicaux sont valables un an, merci de les renouveler.

Inscriptions : Une semaine à l'avance au minimum

Par téléphone au **06 69 93 83 19** ou envoyer vos inscriptions par e-mail : petitscoquins@yahoo.fr, ou remplir la fiche ci-dessous à découper.

Toute inscription non annulée 24h à l'avance est due.



Fiche d'inscription et horaires
A découper et déposer à l'accueil de loisirs



Nom prénom : Age : sieste :

	Garderie de 7h30 à 9h	Matin De 9h à 12h	Repas de 12h à 13h30	Après-midi de 13h30 à 17h	Garderie de 17h à 18h30
05/12/12					
12/12/12					
19/12/12					